

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 26 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DASCO 61 Dotation pour travaux d'entretien à l'école supérieure d'art Estienne (13e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L 421-11,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une dotation à l'école supérieure d'art ESTIENNE (13e) afin de lui permettre d'effectuer les travaux de rénovation des peintures et du sol du bureau de la vie scolaire ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une dotation de fonctionnement pour travaux d'entretien d'un montant total de 8.360 euros est attribuée à l'école ESTIENNE (13^e) afin de lui permettre d'effectuer les travaux de rénovation des peintures et du sol du bureau de la vie scolaire.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 65737, rubrique 231, ligne de subvention VF80006 du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2011.

Article 3 : Cette subvention sera notifiée à l'établissement concerné, qui effectuera la dépense et justifiera de l'utilisation des crédits obtenus.